

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**Présents** : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Noël SALAMON, Bruno CHARVIEUX, Brigitte RIVET,

Gabriel THUILLIER, Sandrine RUETTE, Didier CORMORECHE, Anne-Laure RONGEAT, Sébastien JACQUET, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER, Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

**Absents excusés** : Monique LAURENT (a donné pouvoir à Monsieur le Maire), Edwige GUEYNARD, Nelly GUICHON, Catherine SAVERAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD

**NOMME** secrétaire de la séance Rodolphe OLIVIER

**APPROBATION à l'unanimité** du procès-verbal du 13 mai 2019.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**NE FAIT PAS EXERCICE** du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Parcelle cadastrée E 948, d'une superficie totale de 456 m<sup>2</sup>, située 59, chemin de la Chavetière.
- Parcelles E 51 et 984, d'une superficie totale de 423 m<sup>2</sup>, situées 106, rue des bottes.

**DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – MOTION DE SOUTIEN**

**EST INFORME** que l'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF, signé par les communes forestières et l'Etat, pour la période 2016-2020, garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois, principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

**PREND CONNAISSANCE** qu'à l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

**EST INFORME** que les collectivités territoriales sont alertées par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et qui sont inquiets des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier.

**L'ASSEMBLEE** réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

**ELLE** déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

**DECIDE à l'unanimité** de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

## **EFFACEMENT DE CRÉANCES AU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**PREND CONNAISSANCE** de la demande émanant du comptable public, qui sollicite l'Assemblée afin qu'elle se prononce quant à l'effacement total de la dette d'un administré concernant la facturation due au titre des années 2015, 2016 et 2017 au budget de l'eau et de l'assainissement.

Cette requête est sollicitée conformément à la décision de la commission de surendettement en date du 22 août 2017 prononçant l'effacement total de la dette d'un montant de 998,41 euros.

<b>Budget concerné</b>	<b>Article</b>	<b>année</b>	<b>Montant en €</b>
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49	6542	2015	265,06 €
		2016	561,89 €
		2017	171,46 €

**ACCEPTE à l'unanimité** cet effacement de créance et l'écriture comptable correspondante.

## **INSTALLATION D'UN MEDECIN AU SEIN DE LA MAISON DE SANTÉ DE CHALAMONT**

**EST INFORME** que dans le cadre de l'installation d'un médecin, au sein de la maison de santé, Monsieur le Maire est intervenu, lors de la conférence des maires qui s'est déroulée le 6 juin 2019, en présence de l'exécutif de la communauté de communes pour réitérer son incompréhension alors que notre territoire doit lutter contre la désertification médicale.

**PREND CONNAISSANCE** que les deux vice-présidents, Madame Edwige GUEYNARD et M. Patrick MATHIAS de la communauté de communes, sont restés sur leur position et propose au docteur, pour son installation, un bail précaire de 6 mois. Une situation impensable pour qu'un professionnel puisse s'installer. Par conséquent, le médecin a refusé cette proposition. Il a été contacté par l'EHPAD de Chalamont et a pris contact avec la commune de Saint-Paul-de-Varax, deux propositions lui ont été faites, qu'il a refusées car il veut s'installer absolument sur Chalamont.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la maison de santé créée par l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Chalamont a été réalisée pour répondre à un besoin de santé identifié sur notre territoire et pour fédérer l'esprit communautaire. Le cabinet resté vacant, jusqu'à ce jour, était réservé à l'installation d'un médecin. Aujourd'hui, la communauté de communes considère que l'installation du futur médecin dans cabinet libre à ce jour impactera le projet d'agrandissement des locaux et par conséquent ne propose que le bail précaire de 6 mois.

**EST INFORME** que les travaux sont essentiellement nécessaires pour l'extension du cabinet dentaire et un probable réaménagement non défini à ce jour.

Pour l'agrandissement la communauté de communes a sollicité la commune pour un accord de principe pour une mise à disposition de terrain et également pour collaborer pour la recherche d'un cabinet lors de la réalisation des travaux. Elle a accepté les différentes sollicitations de la communauté de communes, en revanche, dès lors que la commune demande l'installation d'un médecin, dans le local réservé à cet effet, la communauté de communes refuse d'établir un bail en bonne et due forme. Où est l'intérêt général pour le développement de notre territoire alors qu'une pétition circule à la pharmacie pour l'installation d'un médecin supplémentaire. De plus, lors d'une enquête réalisée par le centre social la première priorité qui en est ressortie est l'installation d'un médecin.

**PREND CONNAISSANCE** que pour faire face à cette situation déplorable la commune a sollicité le propriétaire d'un local vacant, situé rue de l'église (à la place de l'épicerie fine), afin que ce dernier puisse louer les locaux au médecin. Des travaux de rafraichissement sont en cours et le médecin pourra s'y installer très rapidement.

Monsieur le Maire regrette cette situation conflictuelle au détriment de l'intérêt général.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

**ENTEND Thierry JOLIVET** faire un point des travaux en cours actuellement sur le territoire :

- Dans le cadre de la réhabilitation du mur du cimetière le devis de l'entreprise TABOURET, d'un montant de 12 467,77 € TTC, a été accepté.

- Dans le cadre du programme 2019, des travaux de voirie, pour lequel l'enveloppe budgétaire maximale a été fixée à 60 000 €, le détail est le suivant :
  - Chemin de la chavetière: 17 188,20 € TTC
  - Chemin du petit étang: 13 870,56 € TTC
  - Rue des garennes: 21 959,40 € TTC
- Dans le cadre des vestiaires football les travaux avancent normalement. Les tuiles seront posées en fin de semaine et les travaux d'intérieur pourront débuter. Les démarches pour le changement de contrat pour l'électricité, afin de passer d'un tarif bleu à un tarif jaune, ont été faites auprès du SIEA. Cette mesure permettra de prendre en charge, sur un seul abonnement, la société hippique, le local football, l'éclairage des terrains et les nouveaux vestiaires.
- Les travaux de rafraîchissement de la fresque située place du marché sont en cours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**EST INFORME**, dans le cadre de l'octroi des subventions 2019, des remerciements émanant :

- Du CECOF CFA
- De l'ADAPEI de l'Ain
- De l'ADMR
- De la MFR des 4 vallées
- De l'Union Départementale des donneurs de sang
- De l'association sportive Léon Comas

**EST INFORME** que dans le cadre de l'étude de restructuration et extension du groupe scolaire un devis de 20 625 € HT a été signé avec le cabinet CAULFUTY pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une mission qui permettra à la commune de lancer l'appel d'offre pour le choix de l'architecte. Un rendez-vous est fixé avec le cabinet le 24 juin. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat territoire Dombes de la Région ne finance pas les projets scolaires mais qu'il va relancer la Région pour l'obtention d'une enveloppe plus conséquente que les 96 661 € accordée à ce jour.

**PREND CONNAISSANCE** que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau, l'agence départementale d'ingénierie lancera prochainement la consultation pour le choix du maître d'œuvre. L'étude menée par l'agence d'ingénierie a pris en compte la sollicitation de la commune de Saint-Maurice-de-Rémens pour leur besoin d'alimentation en eau ainsi que pour le Syndicat de Faramans. Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre est fixé à 200 000 €.

**PREND CONNAISSANCE** qu'une réunion de la CLECT aura lieu le 26 juin concernant l'état des attributions de compensation voirie en investissement et en fonctionnement. Une discussion sera engagée sur le pacte fiscal et financier.

**EST INFORME** que dans le cadre de l'aménagement de la micro-crèche, dans les locaux commerciaux de Dynacité, l'autorisation préalable de travaux sera bientôt déposée et que leur prêt a été accepté.

**PREND CONNAISSANCE** que la commune a contacté le cabinet fiduciaire qui nous a informé de son installation avant la fin de l'année.

**EST INFORME** que dès la rentrée scolaire 2019/2020 deux classes iront à la piscine de VILLARS-LES-DOBES pour 10 séances lors du 1<sup>er</sup> trimestre.

**EST INFORME** que la kermesse de l'école organisée par le sou des écoles se déroulera le 23 juin au stade.

**EST INFORME** que la fête de la musique organisée par l'association Chalamontennis se déroulera le 22 juin au stade.

**EST INFORME** que le concours de sauts d'obstacles organisé par la Société hippique se déroulera les 28, 29 et 30 juin.

**EST INFORME** que le prochain conseil municipal se déroulera le 5 juillet 2019 à 19 heures

**Séance levée à vingt et une heures quarante cinq.**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de la séance,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,**